

Les grandes orientations budgétaires, pour l'année 2025, ont été présentées par le rapport d'orientation budgétaire et les prévisions pluriannuelles, le 03 mars 2025

Ci-joint, le projet de BP 2025.

I – Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2025 tel que proposé s'élève à **4 812 138.43€**.

Les principales priorités d'investissement dont les lignes budgétaires sont essentiellement reprises au chapitre 21, seront :

- La deuxième phase des travaux de rénovation énergétique
- La mise en place d'un garde-corps obligatoire sur MJC pour travaux rénovation
- Les travaux de toitures à envisager pour certains bâtiments communaux
- L'enfouissement des lignes aériennes route nationale du Raquet
- L'extension du cimetière (phase 2)
- Les travaux d'éclairage public (le marché sera relancé au 1^{er} semestre – un audit est en cours)
- La rénovation de la voirie / signalétique de voirie
- La vidéoprotection
- Le changement obligatoire des chaudières Ecole Salengro (changement de gaz)
- Le changement du serveur informatique de la mairie
- L'avancée sur l'îlot Rue de Douai/ l'Esat Rue de Douai /l'îlot Galliéni/la Rue P Doumer...
- L'étude de la sécurité aux abords du collège
- Le renforcement du volet environnemental avec notamment la création d'une nouvelle mare pédagogique
- La mise en place d'îlots de fraîcheur, plantation d'arbres
- Les urgences diverses en maintenance de nos bâtiments
- La vente de l'école Denis Papin à la ville de Douai (En cours : une convention nous lie jusqu'à la signature de l'acte de vente)
- Le changement de compteur d'eau obligatoire avant-vente Rue Galliéni
- La vente des maisons Rue Galliéni
- L'achat des bungalows du stade et du cimetière
- La suite des études et travaux, en lien avec Douaisis aggro, sur la cartographie des différents fossés permettant l'évacuation des eaux en cas de pluies abondantes
- Le développement des pistes cyclables
- Le projet de parc canin.

De même, seront engagées les réflexions suivantes :

- Le réaménagement des aires de jeux en fonction des besoins de la population
- L'aménagement des courts de tennis
- L'étude du projet de nouvelle école : réflexion sur l'achat de foncier / audit sur les flux d'accès
- Les travaux à programmer à la suite de l'audit en cours en matière d'accessibilité de nos bâtiments communaux
- Le projet de skate Park
- La sonorisation de la salle des fêtes à voir à l'issue des travaux de rénovation énergétique.

Naturellement la mise à jour du PLU continue pour cette année 2025.

Un bon nombre de priorités engagées au BP 2024 ont été réalisées. Les investissements 2025 montrent le souhait d'avancer sur les domaines importants au fonctionnement quotidien de la commune, tels que la sécurité, l'aménagement de voirie, etc... et au souhait de maintenir également une démarche en matière de développement durable.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **8 343 029.70€** .

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, halte-garderie, centres de loisirs, locations de salles ou locations de logements...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Douaisis Agglo.

Chapitre 13 : les atténuations de charge : 216 570 €

Le prévisionnel est maintenu avec une stabilité, le nombre d'agents concernés étant équivalent à ce jour, à celui de 2024.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine : 377 600 €

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent les participations aux frais de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

En 2024, une démarche de vente de concessions avait été possible, avec la fin des travaux de la 1ere phase du cimetière, de nombreuses demandes étant en attente. 2025 sera une année de transition avec la programmation de la 2de phase des travaux.

Les revenus à caractère de loisirs reprennent la 4^{ème} semaine qui a été ajoutée aux ALSH d'été.

Chapitres 73 et 74 :

Impôts et taxes : 5 368 890 € / Dotations et participation 1 459 409 €

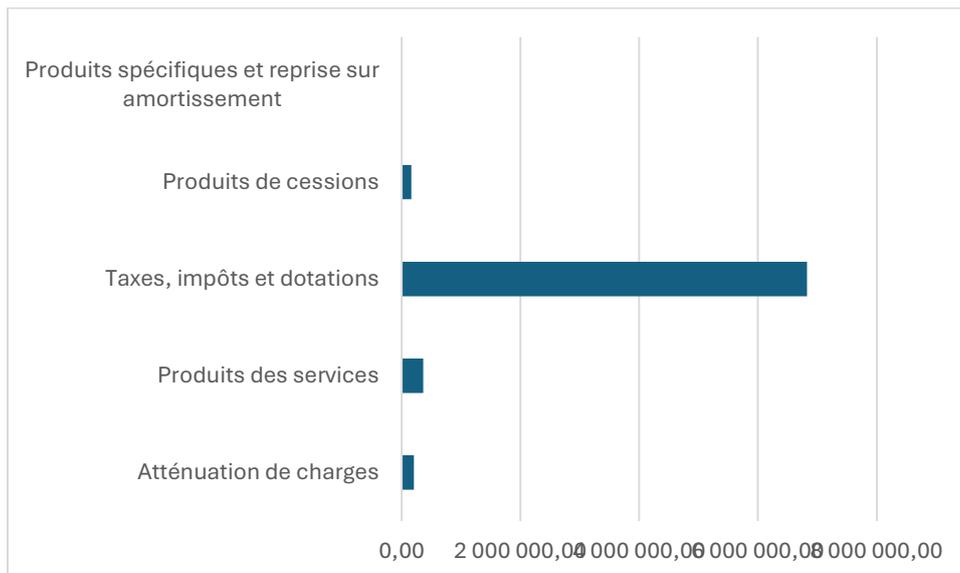
Ils englobent les contributions directes et autres dotations de l'Etat et de Douaisis-agglo ainsi que les revenus fonciers de la commune.

Ces revenus peuvent naturellement évoluer en cours d'année.

Chapitre 75 : Autres produits : 166 400 €

Ils correspondent :

- Aux revenus des loyers des bâtiments loués et des charges afférentes.
- Aux atténuations de charges (remboursements des assurances pour le personnel)
- Autres produits exceptionnels



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent, à l'équilibre **8 343 029.70 €**.

Les dépenses de fonctionnement correspondent au fonctionnement quotidien des services. Nous y trouvons : les fluides – les fournitures – les entretiens divers – les maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, l'alimentation (restauration scolaire), l'activité jeunesse, les fournitures et prestations pour les écoles, les fêtes et cérémonies mais également les frais de personnel, les subventions diverses octroyées par la commune, les intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

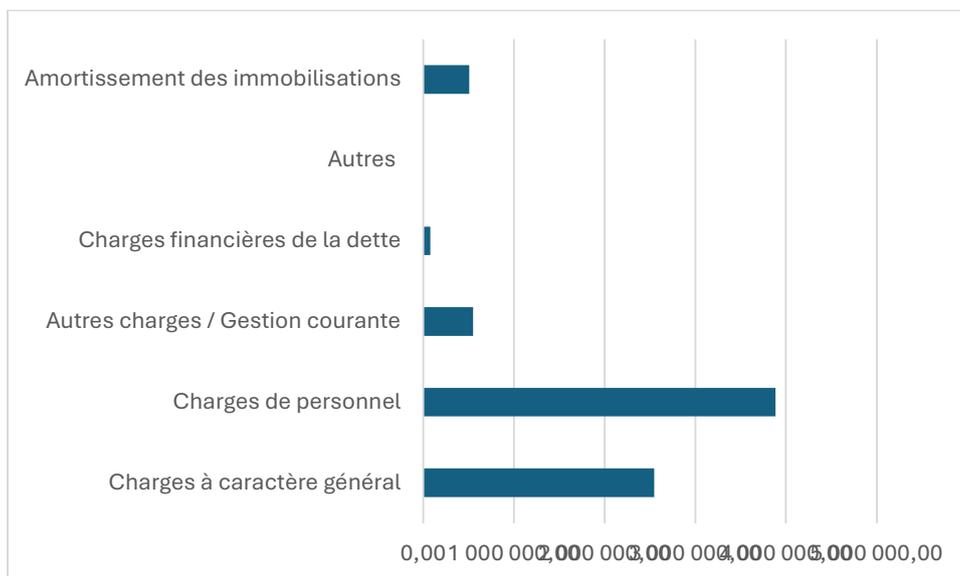
Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 3 175 300 €

Chapitre 012 – Les Charges de personnel : 4 001 100 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 571 631 €

Chapitre 66 : les charges financières qui correspondent exclusivement aux intérêts de la dette et ICNE : 77 088.93 €

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles : 2000 €



Les charges de personnel seront de nouveau contenu au plus juste en 2025. La projection comprend l'éventuel recrutement d'un chargé de mission « géothermie », compétence que n'a pas en interne la mairie, si la 3^{ème} tranche de travaux de rénovation énergétique est engagée sur 2025/2026. De même, elle permettra de faire face à une nouvelle hausse – non prévue comme en 2023/2024 du point indice – ainsi que les éventuels passages d'échelons réglementaires.

Une explication est apportée sur la ligne des assurances élevées au BP 2025 : un mandat a été rejeté en 2024 et n'a pas été remandaté. Sur la ligne prévisionnelle apparaît donc le report de ce mandat et le montant des assurances 2025.

Concernant les charges générales, elles seront de nouveau, cette année, suivies très régulièrement afin de respecter les lignes fixées.

Une technicité et la formation des agents permettent de réaliser des travaux en régie. Le coût du matériel et des équipements nécessaires est pris en compte.

III - L'autofinancement prévisionnel

Ce point a été vu dans l'analyse du CFU.

Pour rappel, en 2024, la capacité de désendettement est de 2.83 ans, très stable par rapport à 2023 (2.84 ans).

IV – Les marchés publics

Pour la période 2024/2025, les marchés publics suivants ont été engagés :

- Cimetière : marché finalisé en 2024 avec début des travaux en 2025
- Vidéo-surveillance : marché en cours – la commission d'appel d'offre sera prochainement convoquée – début des installations souhaitée : au 1^{er} semestre
- Fourniture en denrées alimentaires pour les restaurants scolaires (marché de service) – en cours – la commission d'appel d'offre sera également prochainement convoquée.
- Marché de rénovation de l'éclairage public : sera engagé au 1^{er} semestre 2025.

V – Les subventions allouées en 2025

Concernant les subventions aux associations, les montants proposés sont repris dans le tableau ci-joint.

Concernant le CCAS, la subvention proposée au vote cette année sera de 39000 €. La subvention ne subit pas une baisse mettant en péril les aides sociales mais il s'agit de la partie festivités des aînés qui a été transférée sur le budget communal, ces derniers ne relevant pas spécifiquement du CCAS.

VI – Les subventions demandées pour 2025

Des demandes de subvention sont en cours pour :

- Les travaux du cimetière (DETR)
- La rénovation énergétique (DSIL)
- Des films anti-intrusion pour les fenêtres de l'école Salengro (FIPD)
- La rénovation énergétique (département 2024/2025)
- Une partie de la rénovation de l'éclairage public (ADVB énergie limitée à 50000€ de travaux)
- Changement des chaudières à Salengro (département)
- Réalisation de la mare biotope (département)
- Achat de feux pédagogiques (département voiries)
- Travaux pour le parvis du collège (département voiries)

En attente de connaître les modalités du fonds vert qui n'est pas encore ouvert, contrairement à l'année dernière, pour déposer un dossier pour la rénovation de l'éclairage public.

VI – Les taxes locales

Les taxes locales sont proposées cette année encore au même taux que l'an passé, soit :

- Taux de TFB communal : 25.95 %
- Taux de TFNB communal : 27.45 %.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 13.90 %.

Le BP 2025 est naturellement proposé réglementairement avec un équilibre des recettes et des dépenses, pour chaque section.

En matière d'investissement, il permettra de continuer les projets d'amélioration du cadre de vie des administrés.

Le fonctionnement sera de nouveau suivi de près, notamment concernant l'organisation et l'activité des services, tout en conservant naturellement une qualité de services rendus à la population.